

Accès aux handicapés : la ville bonne élève, mais il reste à faire - Blain



« Sur le plan national, à mi-parcours de la loi Handicap votée en février 2005 (1), le bilan n'est pas très encourageant, » affirme Armelle Gérard. Elle est conseillère en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, auprès de l'Association départementale des Paralysés de France. «Beaucoup de communes ne mettent aucun empressement pour être en règle à l'échéance de 2015».

Mais si la délégation départementale a choisi Blain pour venir évoquer les efforts d'accessibilité qu'il reste à faire, c'est parce qu'il y existe un groupe relais des APF dynamique et que la ville est plutôt bonne élève dans ce domaine. « Le travail en synergie, des associations des élus et des techniciens, au sein de la Commission accessibilité porte ses fruits, souligne Guillaume Ploteau, responsable départemental. Ont notamment été réalisés, l'accès à la mairie avec une porte automatique, l'aménagement de la rue de Châteaubriant, du parvis de l'église, l'installation de toilettes publiques adaptées sur la place Joallan-de-Clerville, la possibilité de rejoindre en fauteuil roulant, le château, depuis la place de l'église. Prochainement c'est l'accès à l'office de tourisme qui va être aménagé »

Il reste cependant à faire, pour permettre une vraie autonomie des personnes handicapées sur la ville. « Notamment en matière d'accessibilité des commerces, des cabinets médicaux et paramédicaux, » font remarquer les membres du groupe relais.

« L'accès aux commerces est un vrai problème, reconnaît le maire Daniel Leroux. Cela fait partie de nos projets. Mais c'est lié à la suppression du passage des poids-lourds en centre-ville, qui nous permettra d'élargir les trottoirs. Nous intégrons aussi dans notre réflexion d'aménagement de l'espace urbain, le handicap des non voyants et mal voyants ».

(1) Cette loi donne 10 ans aux collectivités et à la société, pour la mise en accessibilité du cadre bâti et des transports.